

**Commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
(Art. L125-1-111 et D.125-3 et suivants du code des assurances)

Feuille de présence

Séance du 12 septembre 2023.

● **Membres de la commission avec voix délibérative (article D.125-3-1)**

Direction ministérielle représentée	Identité du représentant (nom – prénom)	Signature
Direction du budget	Sophie ARGENCE	
Direction Générale du Trésor	Jérémy Lauer-STUMM	
Direction générale des outre-mer		
Direction générale des outre-mer		
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	Guillaume FORNASIER	

● **Organismes et personnes entendus sans voix délibérative (article D.125-3-3)**

Direction ministérielle ou organisme représenté	Identité du représentant (nom – prénom)	Signature
Direction générale de la prévention des risques	Margaret HERBAUX	
Direction générale de la prévention des risques	Antoine LHERMITE	
Direction générale de la prévention des risques		

<b>Direction générale de la prévention des risques</b>		
<b>Caisse centrale de réassurance</b>	Chadi HAJJI	
<b>Caisse centrale de réassurance</b>	Joëlle MULLER	
<b>Caisse centrale de réassurance</b>		
<b>Météo-France</b>		

PROCES-VERBAL - HORS SECHERESSE

Commission interministérielle du : 12/09/2023

Aléa : ICB

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
02173-ICB-230824-1	2	Aisne	2173	Chauny	A2	24/08/2023	24/08/2023	FAV	24/08/2023	24/08/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
02186-ICB-230725-1	2	Aisne	2186	Chézy-sur-Marne	A2	25/07/2023	26/07/2023	DEF	25/07/2023	26/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
03100-ICB-230619-2	3	Allier	3100	Diou	A2	19/06/2023	20/06/2023	DEF	19/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
03102-ICB-230619-1	3	Allier	3102	Dompièrre-sur-Besbre	A2	19/06/2023	20/06/2023	DEF	19/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
03253-ICB-230619-1	3	Allier	3253	Saint-Pourçain-sur-Besbre	A2	19/06/2023	19/06/2023	DEF	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
03300-ICB-230619-1	3	Allier	3300	Vaumas	A2	19/06/2023	19/06/2023	DEF	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
04031-ICB-230611-1/B	4	Alpes-de-Haute-Provence	4031	Bras-d'Asse	A2/B	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
04070-ICB-230603-1	4	Alpes-de-Haute-Provence	4070	Digne-les-Bains	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	03/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
04070-ICB-230629-1/3	4	Alpes-de-Haute-Provence	4070	Digne-les-Bains	A2/B	29/06/2023	29/06/2023	FAV	29/06/2023	29/06/2023	L'intensité anormale du phénomène est mise en évidence par les cumuls de précipitations, qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans, et par ses caractéristiques hydrologiques et la quantité de matériaux charriés par la crue lors de l'évènement.	
04124-ICB-230528-1	4	Alpes-de-Haute-Provence	4124	Montagnac-Montpezat	A2	28/05/2023	28/05/2023	FAV	28/05/2023	28/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
04124-ICB-230611-1	4	Alpes-de-Haute-Provence	4124	Montagnac-Montpezat	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
04152-ICB-230605-1/2	4	Alpes-de-Haute-Provence	4152	Pierrevert	A1/A2	05/06/2023	05/06/2023	FAV	05/06/2023	05/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
04163-ICB-230605-1	4	Alpes-de-Haute-Provence	4163	Revest-du-Bion	A2	05/06/2023	06/06/2023	FAV	05/06/2023	05/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
05146-ICB-230530-1	5	Hautes-Alpes	5146	Saint-Julien-en-Beauchêne	A2	30/05/2023	30/05/2023	FAV	30/05/2023	30/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
06090-ICB-230615-1	6	Alpes-Maritimes	6090	Pégomas	A1	15/06/2023	15/06/2023	FAV	15/06/2023	15/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
09261-ICB-230612-1	9	Ariège	9261	Saint-Girons	A2	12/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
09282-ICB-230524-1/2	9	Ariège	9282	Saverdun	A1/A2	24/05/2023	25/05/2023	FAV	24/05/2023	25/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
10084-ICB-230619-1	10	Aube	10084	Charmont-sous-Barbuise	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
10084-ICB-230622-1	10	Aube	10084	Charmont-sous-Barbuise	A2	22/06/2023	22/06/2023	FAV	22/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
12177-ICB-230614-2	12	Aveyron	12177	Palmas d'Aveyron	A2	14/06/2023	14/06/2023	FAV	14/06/2023	14/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
13048-ICB-230614-1	13	Bouches-du-Rhône	13048	Jouques	A2	14/06/2023	15/06/2023	DEF	14/06/2023	15/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
13082-ICB-221031-1	13	Bouches-du-Rhône	13082	Rognes	A2	31/10/2022	01/11/2022	FAV	01/11/2022	01/11/2022	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
13110-ICB-230613-1	13	Bouches-du-Rhône	13110	Trets	A2	13/06/2023	13/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
18186-ICB-230619-1	18	Cher	18186	Preuilly	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
19005-ICB-230622-1	19	Corrèze	19005	Allassac	A2	22/06/2023	23/06/2023	FAV	22/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
19038-ICB-230522-1	19	Corrèze	19038	Chameyrat	A2	22/05/2023	22/05/2023	FAV	22/05/2023	22/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
19272-ICB-230522-1	19	Corrèze	19272	Tulle	A2	22/05/2023	22/05/2023	FAV	22/05/2023	22/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24016-ICB-230709-1	24	Dordogne	24016	Augignac	A2	09/07/2023	09/07/2023	FAV	09/07/2023	09/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans. NB : les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie "Catastrophes Naturelles". Ils sont couverts par la garantie "tempête, neige et grêle" des contrats d'assurance dommages aux biens.	
24142-ICB-230602-1	24	Dordogne	24142	Coux et Bigaroque-Mouzens	A2	02/06/2023	02/06/2023	FAV	02/06/2023	02/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24305-ICB-230522-1	24	Dordogne	24305	Nanthiat	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24361-ICB-230612-1	24	Dordogne	24361	Saint-Agne	A2	12/06/2023	22/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24441-ICB-230612-1	24	Dordogne	24441	Saint-Léon-d'Issigeac	A2	12/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24505-ICB-230522-1	24	Dordogne	24505	Saint-Sulpice-d'Excideuil	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
24508-ICB-230603-1	24	Dordogne	24508	Saint-Victor	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
28207-ICB-221203-1	28	Haute-Corse	28207	Penta-di-Casinca	A2	03/12/2022	03/12/2022	FAV	03/12/2022	03/12/2022	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
30282-ICB-230609-1	30	Gard	30282	Saint-Marcel-de-Careiret	A2	09/06/2023	10/06/2023	FAV	09/06/2023	10/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31052-ICB-230611-1	31	Haute-Garonne	31052	Beaumont-sur-Lèze	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31113-ICB-230610-1	31	Haute-Garonne	31113	Castanet-Tolosan	A2	10/06/2023	12/06/2023	FAV	11/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31165-ICB-230612-1	31	Haute-Garonne	31165	Eaunes	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	11/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31184-ICB-230611-1	31	Haute-Garonne	31184	Flourens	A2	11/06/2023	13/06/2023	FAV	11/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31227-ICB-230611-1	31	Haute-Garonne	31227	Goyrans	A2	11/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31228-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31228	Gragnague	A2	13/06/2023	14/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31273-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31273	Lapeyrouse-Fossat	A2	13/06/2023	14/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31296-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31296	Lestelle-de-Saint-Martory	A2	13/06/2023	13/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31340-ICB-230605-1	31	Haute-Garonne	31340	Mervilla	A2	05/06/2023	05/06/2023	FAV	05/06/2023	05/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31340-ICB-230611-1	31	Haute-Garonne	31340	Mervilla	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31344-ICB-230612-1	31	Haute-Garonne	31344	Miramont-de-Comminges	A2	12/06/2023	14/06/2023	FAV	11/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31363-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31363	Montbernard	A2	13/06/2023	13/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31391-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31391	Montsaunès	A2	13/06/2023	13/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31412-ICB-230612-2	31	Haute-Garonne	31412	Péguilhan	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31427-ICB-230612-2	31	Haute-Garonne	31427	Pointis-Inard	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31479-ICB-230612-1	31	Haute-Garonne	31479	Saint-Ferréol-de-Comminges	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31516-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31516	Saint-Sauveur	A2	13/06/2023	15/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31516-ICB-230620-1	31	Haute-Garonne	31516	Saint-Sauveur	A2	20/06/2023	22/06/2023	DEF	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
31523-ICB-230613-1	31	Haute-Garonne	31523	Salies-du-Salat	A1	13/06/2023	14/06/2023	FAV	13/06/2023	14/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31555-ICB-230611-1	31	Haute-Garonne	31555	Toulouse	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
31580-ICB-230612-1	31	Haute-Garonne	31580	Villate	A2	12/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
32063-ICB-230721-1	32	Gers	32063	Bouzon-Gellenave	A1	21/07/2023	22/07/2023	FAV	21/07/2023	22/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
32098-ICB-230613-1	32	Gers	32098	Cazaux-Savès	A2	13/06/2023	13/06/2023	FAV	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
32109-ICB-230619-2	32	Gers	32109	Couloumé-Mondebat	A2	19/06/2023	21/06/2023	DEF	19/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
32109-ICB-230709-1	32	Gers	32109	Couloumé-Mondebat	A2	09/07/2023	11/07/2023	DEF	09/07/2023	11/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
32127-ICB-230620-1	32	Gers	32127	Estang	A2	20/06/2023	21/06/2023	DEF	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
32166-ICB-230621-2	32	Gers	32166	Justian	A2	21/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
32170-ICB-230620-1	32	Gers	32170	Labarthète	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
32199-ICB-230621-3	32	Gers	32199	Lasserrade	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	

32325-ICB-230620-1	32	Gers	32235	Margouët-Meymes	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32306-ICB-230620-1	32	Gers	32306	Pauilhac	A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32309-ICB-230531-1	32	Gers	32309	Pellefigue	A2	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32312-ICB-230523-1	32	Gers	32312	Pessan	A2	23/05/2023	23/05/2023	FAV	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32312-ICB-230603-1	32	Gers	32312	Pessan	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32312-ICB-230620-1	32	Gers	32312	Pessan	A2	20/06/2023	20/06/2023	DEF	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
32328-ICB-230621-1	32	Gers	32328	Pouy-Roquelaure	A2	21/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32348-ICB-230506-1	32	Gers	32348	Roquelaure	A2	06/05/2023	06/05/2023	FAV	06/05/2023	06/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32348-ICB-230619-1	32	Gers	32348	Roquelaure	A2	19/06/2023	20/06/2023	DEF	19/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
32384-ICB-230603-2	32	Gers	32384	Saint-Lary	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32407-ICB-230531-1	32	Gers	32407	Saint-Soulan	A2	31/05/2023	01/06/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32423-ICB-230621-2	32	Gers	32423	Séailles	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
32461-ICB-230707-1	32	Gers	32461	Verlus	A1	07/07/2023	07/07/2023	FAV	07/07/2023	07/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
33019-ICB-230606-1	33	Gironde	33019	Audenge	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
33291-ICB-230605-1	33	Gironde	33291	Montagoudin	A2	05/06/2023	06/06/2023	FAV	05/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
33413-ICB-230521-1	33	Gironde	33413	Saint-Germain-du-Puch	A2	21/05/2023	22/05/2023	FAV	21/05/2023	22/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
35111-ICB-230509-1	35	Ille-et-Vilaine	35111	Ferré (Le)	A2	09/05/2023	09/05/2023	DEF	09/05/2023	09/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38009-ICB-230522-1	38	Isère	38009	Anjou	A2	22/05/2023	23/05/2023	DEF	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38013-ICB-230611-1	38	Isère	38013	Apprieu	A2	11/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38045-ICB-230523-1	38	Isère	38045	Biviers	A2	23/05/2023	24/05/2023	FAV	23/05/2023	24/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38045-ICB-230612-1	38	Isère	38045	Biviers	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38051-ICB-230522-1	38	Isère	38051	Bougé-Chambalud	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38064-ICB-230603-1	38	Isère	38064	Cessieu	A2	03/06/2023	03/06/2023	DEF	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38078-ICB-230523-1	38	Isère	38078	Chapelle-du-Bard (La)	A2	23/05/2023	24/05/2023	FAV	23/05/2023	24/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38087-ICB-230629-1	38	Isère	38087	Chasse-sur-Rhône	A2	29/06/2023	30/06/2023	FAV	29/06/2023	30/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38181-ICB-230523-1	38	Isère	38181	Goncelin	A2	23/05/2023	24/05/2023	FAV	23/05/2023	24/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38204-ICB-230523-1	38	Isère	38204	Lalley	A2	23/05/2023	23/05/2023	DEF	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38212-ICB-230611-1	38	Isère	38212	Livet-et-Gavet	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
38240-ICB-230604-1	38	Isère	38240	Moissieu-sur-Dolon	A2	04/06/2023	04/06/2023	DEF	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38287-ICB-230612-1	38	Isère	38287	Oyeu	A2	12/06/2023	12/06/2023	DEF	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38298-ICB-230522-1	38	Isère	38298	Péage-de-Roussillon (Le)	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38301-ICB-230611-1	38	Isère	38301	Percy (Le)	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38307-ICB-230603-1	38	Isère	38307	Pisieu	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38311-ICB-230604-1	38	Isère	38311	Pommier-de-Beaurepaire	A2	04/06/2023	04/06/2023	FAV	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38324-ICB-230603-2	38	Isère	38324	Primarette	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38335-ICB-230602-1	38	Isère	38335	Revel-Tourdan	A2	02/06/2023	04/06/2023	DEF	02/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38344-ICB-230523-1	38	Isère	38344	Roussillon	A2	23/05/2023	23/05/2023	FAV	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38344-ICB-230603-1	38	Isère	38344	Roussillon	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	03/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38366-ICB-230523-1	38	Isère	38366	Saint-Baudille-et-Pipet	A2	23/05/2023	23/05/2023	DEF	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38366-ICB-230604-1	38	Isère	38366	Saint-Baudille-et-Pipet	A2	04/06/2023	04/06/2023	DEF	04/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38425-ICB-230522-1	38	Isère	38425	Saint-Maurice-l'Exil	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	22/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38496-ICB-230603-1	38	Isère	38496	Sonnay	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	03/06/2023	04/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
38520-ICB-230612-1	38	Isère	38520	Valencogne	A2	12/06/2023	12/06/2023	DEF	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
38556-ICB-230523-1	38	Isère	38556	Ville-sous-Anjou	A2	23/05/2023	23/05/2023	FAV	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40002-ICB-230620-1	40	Landes	40002	Amou	A2	20/06/2023	20/06/2023	DEF	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
40028-ICB-230620-1	40	Landes	40028	Bastennes	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40046-ICB-230621-1	40	Landes	40046	Biscarrosse	A2	21/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40055-ICB-230606-1	40	Landes	40055	Bretagne-de-Marsan	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40078-ICB-230620-1	40	Landes	40078	Caupenne	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40141-ICB-230605-1	40	Landes	40141	Lahosse	A2	05/06/2023	05/06/2023	FAV	05/06/2023	05/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40178-ICB-230606-1	40	Landes	40178	Mazerolles	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40178-ICB-230620-1	40	Landes	40178	Mazerolles	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40205-ICB-230605-1	40	Landes	40205	Nousse	A2	05/06/2023	05/06/2023	FAV	05/06/2023	05/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40205-ICB-230611-2	40	Landes	40205	Nousse	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40233-ICB-230611-1	40	Landes	40233	Pouillon	A2	11/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40240-ICB-230620-1	40	Landes	40240	Renung	A2	20/06/2023	20/06/2023	DEF	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
40244-ICB-230606-1	40	Landes	40244	Rivière-Saas-et-Gourby	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40259-ICB-230620-1	40	Landes	40259	Saint-Gein	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
40281-ICB-230606-1	40	Landes	40281	Saint-Pierre-du-Mont	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42058-ICB-230522-1	42	Loire	42058	Chazelles-sur-Lavieu	A2	22/05/2023	23/05/2023	FAV	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42108-ICB-230629-1	42	Loire	42108	Hôpital-le-Grand (L')	A2	29/06/2023	29/06/2023	FAV	29/06/2023	29/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42209-ICB-230707-1/2	42	Loire	42209	Sainte-Colombe-sur-Gand	A1/A2	07/07/2023	07/07/2023	FAV	07/07/2023	07/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42225-ICB-230629-1	42	Loire	42225	Genilac	A2	29/06/2023	29/06/2023	FAV	29/06/2023	29/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42242-ICB-230629-1	42	Loire	42242	Saint-Joseph	A2	29/06/2023	29/06/2023	FAV	29/06/2023	29/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
42259-ICB-230629-1	42	Loire	42259	Saint-Martin-la-Plaine	A2	29/06/2023	30/06/2023	FAV	29/06/2023	30/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
43124-ICB-230603-1	43	Haute-Loire	43124	Loudes	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
43177-ICB-230724-1	43	Haute-Loire	43177	Saint-Didier-en-Velay	A2	24/07/2023	24/07/2023	DEF	24/07/2023	24/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
43200-ICB-230630-1	43	Haute-Loire	43200	Saint-Julien-Chapteuil	A2	30/06/2023	30/06/2023	FAV	30/06/2023	30/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
43236-ICB-230724-1	43	Haute-Loire	43236	Séauve-sur-Semène (La)	A2	24/07/2023	24/07/2023	DEF	24/07/2023	24/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
46046-ICB-230622-1	46	Lot	46046	Calamane	A1	22/06/2023	22/06/2023	FAV	22/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
46088-ICB-230620-1	46	Lot	46088	Douelle	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
46188-ICB-230620-1/2	46	Lot	46188	Maxou	A1/A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
46201-ICB-230620-1/2	46	Lot	46201	Montcuq-en-Quercy-Blanc	A1/A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
46263-ICB-230620-1	46	Lot	46263	Barguelonne-en-Quercy	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	20/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

50259-ICB-230506-2	50	Manche	50259	Juilley	A2	06/05/2023	07/05/2023	FAV	06/05/2023	06/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
50259-ICB-230509-1	50	Manche	50259	Juilley	A2	09/05/2023	09/05/2023	FAV	09/05/2023	09/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
51099-ICB-230619-1	51	Marne	51099	Bussy-Lettrée	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
51284-ICB-230619-1	51	Marne	51284	Haussignémont	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
51423-ICB-230619-1	51	Marne	51423	Pargny-sur-Saulx	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
51562-ICB-230622-1	51	Marne	51562	Taissy	A2	22/06/2023	22/06/2023	FAV	22/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
56003-ICB-230430-1	56	Morbihan	56003	Arradon	A2	30/04/2023	30/04/2023	FAV	30/04/2023	30/04/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
56190-ICB-230614-1/2	56	Morbihan	56190	Réguiny	A1/A2	14/06/2023	14/06/2023	FAV	14/06/2023	14/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
60373-ICB-230728-1	60	Oise	60373	Machemont	A2	28/07/2023	28/07/2023	FAV	28/07/2023	28/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
62252-ICB-230620-1	62	Pas-de-Calais	62252	Couture (La)	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
63007-ICB-230621-2	63	Puy-de-Dôme	63007	Apchat	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
63054-ICB-230621-1	63	Puy-de-Dôme	63054	Broc (Le)	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
63250-ICB-230621-1	63	Puy-de-Dôme	63250	Neschers	A2	21/06/2023	21/06/2023	DEF	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64027-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64027	Anos	A2	20/06/2023	20/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64074-ICB-230610-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64074	Aubous	A2	10/06/2023	12/06/2023	DEF	10/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64074-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64074	Aubous	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64077-ICB-230612-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64077	Auga	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64088-ICB-230612-2	64	Pyrénées-Atlantiques	64088	Balansun	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64129-ICB-230612-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64129	Billère	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64141-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64141	Boueilh-Boueilho-Lasque	A2	20/06/2023	22/06/2023	DEF	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64161-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64161	Came	A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64183-ICB-230612-2	64	Pyrénées-Atlantiques	64183	Caubios-Loos	A2	12/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64183-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64183	Caubios-Loos	A2	20/06/2023	22/06/2023	DEF	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64191-ICB-230529-3/4	64	Pyrénées-Atlantiques	64191	Coarraze	A1/A2	29/05/2023	30/05/2023	DEF	29/05/2023	30/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64191-ICB-230601-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64191	Coarraze	A1/A2	01/06/2023	02/06/2023	FAV	02/06/2023	02/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64191-ICB-230607-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64191	Coarraze	A1/A2	07/06/2023	07/06/2023	DEF	07/06/2023	07/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans et les données hydrologiques ne permettent pas de mettre en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
64191-ICB-230609-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64191	Coarraze	A1/A2	09/06/2023	09/06/2023	DEF	09/06/2023	09/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans et les données hydrologiques ne permettent pas de mettre en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
64191-ICB-230612-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64191	Coarraze	A1/A2	12/06/2023	12/06/2023	FAV	12/06/2023	12/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64192-ICB-230620-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64192	Conchez-de-Béarn	A1/A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64196-ICB-230614-2	64	Pyrénées-Atlantiques	64196	Crouseilles	A2	14/06/2023	14/06/2023	DEF	14/06/2023	14/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64196-ICB-230621-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64196	Crouseilles	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64236-ICB-230621-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64236	Gayon	A2	21/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64256-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64256	Hasparren	A2	20/06/2023	20/06/2023	DEF	20/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64298-ICB-230523-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64298	Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut	A1/A2	23/05/2023	23/05/2023	FAV	23/05/2023	23/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64348-ICB-230612-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64348	Lons	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64357-ICB-230612-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64357	Lucarré	A2	12/06/2023	13/06/2023	DEF	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64358-ICB-230613-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64358	Lucgarier	A2	13/06/2023	14/06/2023	DEF	13/06/2023	14/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64366-ICB-230610-2	64	Pyrénées-Atlantiques	64366	Mascaraàs-Haron	A2	10/06/2023	13/06/2023	FAV	10/06/2023	10/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64366-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64366	Mascaraàs-Haron	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64372-ICB-230531-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64372	Maure	A2	31/05/2023	01/06/2023	DEF	31/05/2023	01/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64385-ICB-230528-2/3	64	Pyrénées-Atlantiques	64385	Miossens-Lanusse	A1/A2	28/05/2023	28/05/2023	FAV	28/05/2023	28/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64385-ICB-230620-1/2	64	Pyrénées-Atlantiques	64385	Miossens-Lanusse	A1/A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64390-ICB-230619-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64390	Moncaup	A2	19/06/2023	22/06/2023	DEF	19/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64392-ICB-230610-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64392	Moncla	A2	10/06/2023	10/06/2023	FAV	10/06/2023	10/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64408-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64408	Mouhous	A2	20/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64464-ICB-230620-2/3	64	Pyrénées-Atlantiques	64464	Ribarrouy	A1/A2	20/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64515-ICB-230612-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64515	Sedze-Maubecq	A2	12/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64519-ICB-230611-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64519	Serres-Castet	A2	11/06/2023	13/06/2023	FAV	12/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
64519-ICB-230620-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64519	Serres-Castet	A2	20/06/2023	22/06/2023	DEF	20/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
64532-ICB-230610-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64532	Tadousse-Ussau	A2	10/06/2023	10/06/2023	FAV	10/06/2023	10/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65059-ICB-230727-1	65	Hautes-Pyrénées	65059	Bagnères-de-Bigorre	A2	27/07/2023	27/07/2023	FAV	27/07/2023	27/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65123-ICB-230529-1	65	Hautes-Pyrénées	65123	Campan	A2	29/05/2023	29/05/2023	FAV	29/05/2023	29/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65123-ICB-230531-1	65	Hautes-Pyrénées	65123	Campan	A2	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65130-ICB-230621-1	65	Hautes-Pyrénées	65130	Castelnau-Rivière-Basse	A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65169-ICB-230727-1	65	Hautes-Pyrénées	65169	Estaing	B	27/07/2023	27/07/2023	FAV	27/07/2023	27/07/2023	L'intensité anormale du phénomène est mise en évidence par les cumuls de précipitations, qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans, et par la quantité de matériaux charriés par la crue lors de l'évènement.
65296-ICB-230621-1:2	65	Hautes-Pyrénées	65296	Madiran	A1/A2	21/06/2023	21/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
65459-ICB-230727-1	65	Hautes-Pyrénées	65459	Uzer	A2	27/07/2023	27/07/2023	FAV	27/07/2023	27/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
67183-ICB-230816-1	67	Bas-Rhin	67183	Harskirchen	A2	16/08/2023	16/08/2023	FAV	16/08/2023	16/08/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
69149-ICB-230603-1	69	Rhône	69149	Oullins	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
69152-ICB-230603-1	69	Rhône	69152	Pierre-Bénite	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
69204-ICB-230603-1	69	Rhône	69204	Saint-Genis-Laval	A2	03/06/2023	04/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
69272-ICB-230629-1	69	Rhône	69272	Communay	A2	29/06/2023	30/06/2023	FAV	29/06/2023	30/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
69282-ICB-230603-2	69	Rhône	69282	Meyzieu	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
71153-ICB-230522-1	71	Saône-et-Loire	71153	Creusot (Le)	A2	22/05/2023	22/05/2023	FAV	22/05/2023	22/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
72008-ICB-230618-1	72	Sarthe	72008	Arnage	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
72181-ICB-230618-1	72	Sarthe	72181	Mans (Le)	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
73008-ICB-230622-1	73	Savoie	73008	Aix-les-Bains	A2	22/06/2023	22/06/2023	DEF	22/06/2023	22/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
73010-ICB-230313-1	73	Savoie	73010	Entrelacs	A1	13/03/2023	16/03/2023	FAV	13/03/2023	13/03/2023	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols.
74086-ICB-230724-2	74	Haute-Savoie	74086	Contamine-Sarzin	A2	24/07/2023	24				

77035-ICB-230619-1	77	Seine-et-Marne	77035	Blennes	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
77114-ICB-230510-1	77	Seine-et-Marne	77114	Chevry-Cossigny	A2	10/05/2023	11/05/2023	DEF	10/05/2023	11/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
77153-ICB-230611-1	77	Seine-et-Marne	77153	Dammartin-en-Goële	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
77273-ICB-230611-2	77	Seine-et-Marne	77273	Marchémoret	A2	11/06/2023	12/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
77308-ICB-230611-1	77	Seine-et-Marne	77308	Montgé-en-Goële	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
77392-ICB-230611-1	77	Seine-et-Marne	77392	Rouvres	A2	11/06/2023	11/06/2023	FAV	11/06/2023	11/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
77406-ICB-230511-1	77	Seine-et-Marne	77406	Saint-Denis-lès-Rebais	A2	11/05/2023	12/05/2023	DEF	11/05/2023	12/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
78057-ICB-230708-1	78	Yvelines	78057	Bennecourt	A2	08/07/2023	08/07/2023	FAV	08/07/2023	08/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
78276-ICB-230708-1	78	Yvelines	78276	Gommecourt	A2	08/07/2023	08/07/2023	FAV	08/07/2023	08/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
78337-ICB-230708-1	78	Yvelines	78337	Limetz-Villez	A2	08/07/2023	08/07/2023	FAV	08/07/2023	08/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
79088-ICB-230707-1	79	Deux-Sèvres	79088	Chiché	A2	07/07/2023	07/07/2023	FAV	07/07/2023	07/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans. NB : les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie "Catastrophes Naturelles". Ils sont couverts par la garantie "tempête, neige et grêle" des contrats d'assurance dommages aux biens.
80096-ICB-230618-1	80	Somme	80096	Béthencourt-sur-Mer	A2	18/06/2023	20/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80124-ICB-230618-1	80	Somme	80124	Bourseville	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80127-ICB-230618-1	80	Somme	80127	Bouvaincourt-sur-Bresle	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80228-ICB-230618-1	80	Somme	80228	Crotoy (Le)	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80235-ICB-230618-1	80	Somme	80235	Dargnies	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80368-ICB-230618-1	80	Somme	80368	Friville-Escarbotin	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
80650-ICB-230618-1	80	Somme	80650	Querrieu	A2	18/06/2023	20/06/2023	DEF	18/06/2023	20/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
80654-ICB-230618-1	80	Somme	80654	Quesnoy-le-Montant	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
80827-ICB-230618-1	80	Somme	80827	Woincourt	A2	18/06/2023	18/06/2023	FAV	18/06/2023	18/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
81033-ICB-230531-1	81	Tarn	81033	Blaye-les-Mines	A2	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
81060-ICB-230531-1	81	Tarn	81060	Carmaux	A1	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
81062-ICB-230531-1	81	Tarn	81062	Fontrieu	A2	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
81086-ICB-230531-1/3	81	Tarn	81086	Espérausses	A1/A2	31/05/2023	31/05/2023	FAV	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
86139-ICB-230619-1	86	Vienne	86139	Lusignan	A2	19/06/2023	19/06/2023	FAV	19/06/2023	19/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
87070-ICB-230606-1	87	Haute-Vienne	87070	Geneytouse (La)	A2	06/06/2023	06/06/2023	FAV	06/06/2023	06/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
87194-ICB-230603-1	87	Haute-Vienne	87194	Sussac	A2	03/06/2023	03/06/2023	FAV	03/06/2023	03/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
87194-ICB-230613-1	87	Haute-Vienne	87194	Sussac	A2	13/06/2023	13/06/2023	DEF	13/06/2023	13/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
89196-ICB-230621-1	89	Yonne	89196	Valravillon	A2	21/06/2023	22/06/2023	FAV	21/06/2023	21/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
89353-ICB-230729-1	89	Yonne	89353	Saint-Martin-d'Ordon	A2	29/07/2023	29/07/2023	FAV	29/07/2023	29/07/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Aléa : MVT

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
24152-MVT-221031-1	24	Dordogne	24152	Domme	D	31/10/2022	02/11/2022	DEF	31/10/2022	02/11/2022	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres sont la conséquence de mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols. La commune a déjà sollicité une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ce phénomène et n'a pas été reconnue par l'arrêté n°IOMF2313528A publié au JO le 08/09/2023.	
24240-MVT-230320-1	24	Dordogne	24240	Limeuil	D	20/03/2023	20/03/2023	DEF	20/03/2023	20/03/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain. Ils résultent de l'effondrement d'un ouvrage ancien et vétuste.	
60176-MVT-230514-1	60	Oise	60176	Crépy-en-Valois	D	14/05/2023	14/05/2023	FAV	14/05/2023	14/05/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.	
60583-MVT-210621-1	60	Oise	60583	Saint-Léger-en-Bray	D	21/06/2021	21/06/2021	DEF	21/06/2021	21/06/2021	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais par l'affaissement de zones remblayées.	
62040-MVT-200601-1	62	Pas-de-Calais	62040	Arques	D	01/06/2020	15/06/2020	DEF	01/06/2020	15/06/2020	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : absence de facteurs de déclenchement météorologiques anormaux et quantité de matériaux mobilisés limitée. NB : La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols du 01/04/2020 au 30/09/2020 par l'arrêté n°INTE2112080A du 20/04/2021 publié au JO le 07/05/2021.	
63075-MVT-230105-1	63	Puy-de-Dôme	63075	Chamalières	D	05/01/2023	05/01/2023	DEF	05/01/2023	05/01/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : absence de facteurs de déclenchement météorologiques anormaux, quantité de matériaux mobilisés limitée et absence de risques d'évolution anormaux.	
65463-MVT-210708-1	65	Hautes-Pyrénées	65463	Viella	D	08/07/2021	07/07/2023	FAV	08/07/2021	07/07/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés.	
73187-MVT-211021-1	73	Savoie	73187	Léchère (La)	D	21/10/2021	01/06/2022	FAV	21/10/2021	01/06/2022	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.	

Aléa : VCY

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
01305-VCY-230715-1	1	Ain	1305	Pont-de-Vaux	G	15/07/2023	15/07/2023	DEF	15/07/2023	15/07/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.	
01337-VCY-230715-1	1	Ain	1337	Saint-Bénigne	G	15/07/2023	15/07/2023	DEF	15/07/2023	15/07/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.	





Aléa :

SEI

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
83061-SEI-230531-1	83	Var	83061	Fréjus	F	31/05/2023	31/05/2023	DEF	31/05/2023	31/05/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est inférieure à VI.	

PROCES-VERBAL SECHERESSE 2021 ET 2022

Commission interministérielle du : 12/09/2023

Aléa : MTD

SECH 2021

Calvados (14)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
14059-MTD-210701-1	14	Calvados	14059	Benerville-sur-Mer	E	01/07/2021	31/12/2021	DEF	01/07/2021	31/12/2021	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait	

Haute-Marne (52)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
52449-MTD-210401-1	52	Haute-Marne	52449	Saints-Geosmes	E	01/04/2021	31/12/2021	DEF	01/04/2021	31/12/2021	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait	

Sarthe (72)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
72224-MTD-210701-1	72	Sarthe	72224	Nuillé-le-Jalais	E	01/07/2021	31/12/2021	DEF	01/07/2021	31/12/2021	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait	

Vaucluse (84)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
84104-MTD-210606-1	84	Vaucluse	84104	Sablet	E	06/06/2021	31/12/2021	DEF	06/06/2021	31/12/2021	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait	

SECH 2022

Ain (01)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
01207-MTD-220101-1	01	Ain	01207	Lapeyrouse	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
01275-MTD-220101-1	01	Ain	01275	Neyron	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
01347-MTD-220501-1	01	Ain	01347	Saint-Didier-de-Formans	E	01/05/2022	24/07/2022	FAV	01/01/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
01430-MTD-220815-1	01	Ain	01430	Varambon	E	15/08/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Aisne (02)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
02307-MTD-220101-1	02	Aisne	02307	Ferté-Milon (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Alpes-de-Haute-Provence (04)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
04027-MTD-220101-1	04	Alpes-de-Haute-Provence	04027	Bevons	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

04139-MTD-220101-1	04	Alpes-de-Haute-Provence	04139	Noyers-sur-Jabron	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
--------------------	----	-------------------------	-------	-------------------	---	------------	------------	-----	------------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

#### Hautes-Alpes (05)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
05086-MTD-220101-1	05	Hautes-Alpes	05086	Montjay	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Alpes-Maritimes (06)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
06083-MTD-220101-1	06	Alpes-Maritimes	06083	Menton	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Ardèche (07)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
07208-MTD-220401-1	07	Ardèche	07208	Saint-Andéol-de-Berg	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Ardennes (08)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
08331-MTD-220101-1	08	Ardennes	08331	Noyers-Pont-Maugis	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
08445-MTD-220101-1	08	Ardennes	08445	Thelonne	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Aude (11)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
11120-MTD-220101-1	11	Aude	11120	Digne-d'Aval (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
11324-MTD-220101-1	11	Aude	11324	Roubia	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/10/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
11382-MTD-220101-1	11	Aude	11382	Souilhanel	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Bouches-du-Rhône (13)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
13024-MTD-220101-1	13	Bouches-du-Rhône	13024	Charleval	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Calvados (14)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
14005-MTD-220101-1	14	Calvados	14005	Valambray	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
14191-MTD-220701-1	14	Calvados	14191	Courseulles-sur-Mer	E	01/07/2022	30/09/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

14227-MTD-220501-2	14	Calvados	14227	Douville-en-Auge	E	01/05/2022	30/09/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
14316-MTD-220601-1	14	Calvados	14316	Grangues	E	01/06/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
14344-MTD-220601-1	14	Calvados	14344	Janville	E	01/06/2022	31/12/2022	DEF	01/06/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
14366-MTD-220701-2	14	Calvados	14366	Lisieux	E	01/07/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
14406-MTD-220701-2	14	Calvados	14406	Moulins-en-Bessin	E	01/07/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
14721-MTD-220601-1	14	Calvados	14721	Vacognes-Neuilley	E	01/06/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
14747-MTD-220601-1	14	Calvados	14747	Vieux	E	01/06/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.

**Cantal (15)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
15261-MTD-220101-1	15	Cantal	15261	Vigean (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Charente (16)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
16050-MTD-220504-1	16	Charente	16050	Bonneuil	E	04/05/2022	31/10/2022	DEF	04/05/2022	31/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Cher (18)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
18018-MTD-220101-1	18	Cher	18018	Avord	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
18137-MTD-220101-1	18	Cher	18137	Mareuil-sur-Arnon	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
18219-MTD-220101-1	18	Cher	18219	Saint-Laurent	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Dordogne (24)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
24154-MTD-220101-1	24	Dordogne	24154	Douchapt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
24232-MTD-220101-1	24	Dordogne	24232	Lavaur	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
24289-MTD-220101-1	24	Dordogne	24289	Montcaret	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
24291-MTD-220101-1	24	Dordogne	24291	Montignac-Lascaux	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
24420-MTD-220101-1	24	Dordogne	24420	Saint-Géry	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Doubs (25)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
25043-MTD-220101-1	25	Doubs	25043	Bart	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
25336-MTD-220101-1	25	Doubs	25336	Liesle	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
25424-MTD-220101-1	25	Doubs	25424	Premiers Sapins (Les)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
25555-MTD-220101-1	25	Doubs	25555	Taillecourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.

#### Drôme (26)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
26140-MTD-220101-1	26	Drôme	26140	Geyssans	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
26312-MTD-220101-1	26	Drôme	26312	Saint-Marcel-lès-Sauzet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
26326-MTD-220101-2	26	Drôme	26326	Saint-Restitut	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
26370-MTD-220101-1	26	Drôme	26370	Vercoiran	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Eure-et-Loir (28)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
28052-MTD-220101-3	28	Eure-et-Loir	28052	Bouglainval	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
28388-MTD-220101-2	28	Eure-et-Loir	28388	Thivars	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

#### Gers (32)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
32064-MTD-220101-1	32	Gers	32064	Bretagne-d'Armagnac	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
32099-MTD-220101-1	32	Gers	32099	Cazaux-Villecomtal	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
32125-MTD-220101-1	32	Gers	32125	Espas	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
32126-MTD-220101-1	32	Gers	32126	Estampes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
32257-MTD-220101-1	32	Gers	32257	Mirannes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
32342-MTD-220101-1	32	Gers	32342	Ricourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

32423-MTD-220101-1	32	Gers	32423	Séailles	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
--------------------	----	------	-------	----------	---	------------	------------	-----	------------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

**Gironde (33)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
33008-MTD-220101-1	33	Gironde	33008	Porte-de-Benauges	E	01/01/2022	30/11/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33095-MTD-220101-1	33	Gironde	33095	Captieux	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33207-MTD-220101-1	33	Gironde	33207	Izon	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33221-MTD-220101-1	33	Gironde	33221	Lamothe-Landerron	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/10/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33237-MTD-220101-1	33	Gironde	33237	Léogéats	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33480-MTD-220101-1	33	Gironde	33480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
33519-MTD-220201-1	33	Gironde	33519	Taillan-Médoc (Le)	E	01/02/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Hérault (34)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
34001-MTD-220101-1	34	Hérault	34001	Abeilhan	E	01/01/2022	31/10/2022	DEF	01/01/2022	31/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
34059-MTD-220101-1	34	Hérault	34059	Caunette (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
34075-MTD-220101-1	34	Hérault	34075	Cesseras	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/10/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
34167-MTD-220101-1	34	Hérault	34167	Montels	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/10/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
34171-MTD-220101-1	34	Hérault	34171	Montoulieu	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
34288-MTD-220101-1	34	Hérault	34288	Saint-Sériès	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Ille-et-Vilaine (35)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
35153-MTD-220101-1	35	Ille-et-Vilaine	35153	Lillemer	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
35166-MTD-220101-1	35	Ille-et-Vilaine	35166	Marpiré	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
35192-MTD-220101-1	35	Ille-et-Vilaine	35192	Montreuil-des-Landes	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
35278-MTD-220101-1	35	Ille-et-Vilaine	35278	Saint-Grégoire	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

35281-MTD-220101-2	35	Ille-et-Vilaine	35281	Saint-Jacques-de-la-Lande	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
35361-MTD-220101-1	35	Ille-et-Vilaine	35361	Vivier-sur-Mer (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Indre (36)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
36076-MTD-220101-1	36	Indre	36076	Fontgombault	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
36165-MTD-220101-1	36	Indre	36165	Pouigny-Saint-Pierre	E	01/01/2022	28/08/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
36178-MTD-220101-2	36	Indre	36178	Saint-Aigny	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Indre-et-Loire (37)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
37067-MTD-220101-1	37	Indre-et-Loire	37067	Cheillé	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Isère (38)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
38066-MTD-220101-1	38	Isère	38066	Chalon	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
38226-MTD-220101-1	38	Isère	38226	Mens	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Jura (39)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
39010-MTD-220101-1	39	Jura	39010	Andelot-Morval	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
39017-MTD-220101-1	39	Jura	39017	Arlay	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
39268-MTD-220101-1	39	Jura	39268	Ivrey	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
39485-MTD-220101-1	39	Jura	39485	Val Suran	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
39498-MTD-220101-1	39	Jura	39498	Salans	E	01/01/2022	30/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
39561-MTD-220101-1	39	Jura	39561	Villards-d'Héria	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Landes (40)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
40035-MTD-220101-1	40	Landes	40035	Bénesse-lès-Dax	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

40057-MTD-220101-1	40	Landes	40057	Buanes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
40081-MTD-220101-1	40	Landes	40081	Cère	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
40196-MTD-220101-2	40	Landes	40196	Montsoué	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
40230-MTD-220101-1	40	Landes	40230	Pontoux-sur-l'Adour	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
40240-MTD-220101-1	40	Landes	40240	Renung	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Loir-et-Cher (41)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
41020-MTD-220101-2	41	Loir-et-Cher	41020	Bonneveau	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
41043-MTD-220101-1	41	Loir-et-Cher	41043	Châtillon-sur-Cher	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
41104-MTD-220101-1	41	Loir-et-Cher	41104	Huisseau-sur-Cosson	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
41141-MTD-220101-1	41	Loir-et-Cher	41141	Moisy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
41142-MTD-220101-2	41	Loir-et-Cher	41142	Valencisse	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
41161-MTD-220601-1	41	Loir-et-Cher	41161	Nouan-le-Fuzelier	E	01/06/2022	01/10/2022	DEF	01/06/2022	01/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
41199-MTD-220601-1	41	Loir-et-Cher	41199	Saint-Amand-Longpré	E	01/06/2022	31/08/2022	DEF	01/06/2022	31/08/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
41203-MTD-220701-1	41	Loir-et-Cher	41203	Saint-Bohaire	E	01/07/2022	30/09/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
41281-MTD-220101-1	41	Loir-et-Cher	41281	Villefrancœur	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

Loire (42)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
42043-MTD-220101-1	42	Loire	42043	Chambœuf	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
42319-MTD-220101-1	42	Loire	42319	Vaille	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Haute-Loire (43)												
Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
43012-MTD-220615-1	43	Haute-Loire	43012	Aurec-sur-Loire	E	15/06/2022	31/08/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
43032-MTD-220101-1	43	Haute-Loire	43032	Blavozy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

43070-MTD-220101-1	43	Haute-Loire	43070	Chilhac	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
43082-MTD-220701-1	43	Haute-Loire	43082	Cronce	E	01/07/2022	01/09/2022	AJ	01/07/2022	01/09/2022	Une étude de sol complémentaire est demandée.	
43088-MTD-220101-1	43	Haute-Loire	43088	Espalem	E	01/01/2022	01/10/2022	DEF	01/01/2022	01/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère géotechnique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
43163-MTD-220101-1	43	Haute-Loire	43163	Riotord	E	01/01/2022	25/10/2022	DEF	01/01/2022	25/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère géotechnique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Loire-Atlantique (44)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
44032-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44032	Chapelle-Heulin (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
44084-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44084	Loroux-Bottereau (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
44108-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44108	Mouzillon	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
44114-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44114	Orvault	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
44116-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44116	Paimboeuf	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
44163-MTD-220101-1	44	Loire-Atlantique	44163	Vair-sur-Loire	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Loiret (45)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
45008-MTD-220101-1	45	Loiret	45008	Artenay	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
45019-MTD-220101-1	45	Loiret	45019	Baccon	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
45142-MTD-220101-1	45	Loiret	45142	Fay-aux-Loges	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
45252-MTD-220101-1	45	Loiret	45252	Pithiviers	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
45308-MTD-220101-1	45	Loiret	45308	Semoy	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
45346-MTD-220401-1	45	Loiret	45346	Vitry-aux-Loges	E	01/04/2022	31/10/2022	DEF	01/04/2022	31/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Maine-et-Loire (49)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
49099-MTD-220101-1	49	Maine-et-Loire	49099	Cholet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
49302-MTD-220601-1	49	Maine-et-Loire	49302	Saint-Macaire-du-Bois	E	01/06/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
49347-MTD-220101-1	49	Maine-et-Loire	49347	Tiercé	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

**Marne (51)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
51119-MTD-220131-1	51	Marne	51119	Champillon	E	31/01/2022	31/12/2022	DEF	31/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
51346-MTD-220101-1	51	Marne	51346	Mareuil-le-Port	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Haute-Marne (52)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
52131-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52131	Cirfontaines-en-Ornois	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
52231-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52231	Guindrecourt-aux-Ormes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
52251-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52251	Jonchery	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
52318-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52318	Melay	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
52407-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52407	Prez-sous-Lafauche	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
52516-MTD-220101-1	52	Haute-Marne	52516	Verseilles-le-Haut	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

#### Meurthe-et-Moselle (54)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
54014-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54014	Ancerville	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54059-MTD-220101-2	54	Meurthe-et-Moselle	54059	Belleau	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54071-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54071	Bezange-la-Grande	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54072-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54072	Beaumont	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54081-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54081	Boisfontaine	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54135-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54135	Colombey-les-Belles	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54148-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54148	Croismare	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54189-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54189	Favières	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54196-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54196	Flavigny-sur-Moselle	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54210-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54210	Fréménil	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.

54268-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54268	Housséville	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54288-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54288	Lagney	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54291-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54291	Lalœuf	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54308-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54308	Leintrey	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54323-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54323	Longwy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54332-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54332	Maidières	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54359-MTD-220101-2	54	Meurthe-et-Moselle	54359	Méhoncourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54362-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54362	Mercy-le-Bas	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54376-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54376	Montenoy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54418-MTD-220101-2	54	Meurthe-et-Moselle	54418	Parroy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54468-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54468	Saffais	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
54490-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54490	Saizerais	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54555-MTD-220101-1	54	Meurthe-et-Moselle	54555	Vaxainville	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
54565-MTD-220101-2	54	Meurthe-et-Moselle	54565	Vigneulles	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.

**Meuse (55)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
55029-MTD-220101-1	55	Meuse	55029	Bar-le-Duc	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
55148-MTD-220101-2	55	Meuse	55148	Delouze-Rosières	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
55385-MTD-220101-1	55	Meuse	55385	Nixéville-Blercourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
55520-MTD-220101-1	55	Meuse	55520	Troussey	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Morbihan (56)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
-------------------	-------------------	-------------	------------------------	---------	----	---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------	-------------------------------

56075-MTD-220101-1	56	Morbihan	56075	Guer	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
--------------------	----	----------	-------	------	---	------------	------------	-----	------------	------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Mpselle (57)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
57075-MTD-220106-1	57	Moselle	57075	Beux	E	06/01/2022	30/11/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
57422-MTD-220601-1	57	Moselle	57422	Louvigny	E	01/06/2022	30/09/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
57566-MTD-220101-1	57	Moselle	57566	Réding	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022 01/07/2022	31/03/2022 30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.

Nièvre (58)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
58045-MTD-220101-1	58	Nièvre	58045	Celle-sur-Nièvre (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58095-MTD-220101-2	58	Nièvre	58095	Decize	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58104-MTD-220101-1	58	Nièvre	58104	Dornes	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58182-MTD-220101-1	58	Nièvre	58182	Moulins-Engilbert	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58186-MTD-220101-1	58	Nièvre	58186	Murlin	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58196-MTD-220101-1	58	Nièvre	58196	Nolay	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58216-MTD-220101-1	58	Nièvre	58216	Pouques-Lormes	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58247-MTD-220101-1	58	Nièvre	58247	Saint-Jean-aux-Amognes	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58248-MTD-220101-1	58	Nièvre	58248	Saint-Laurent-l'Abbaye	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58260-MTD-220101-1	58	Nièvre	58260	Saint-Parize-le-Châtel	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58300-MTD-220101-1	58	Nièvre	58300	Urzy	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
58303-MTD-220101-1	58	Nièvre	58303	Vareennes-Vauzelles	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

Nord (59)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
59008-MTD-220601-1	59	Nord	59008	Aniche	E	01/06/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59067-MTD-220401-1	59	Nord	59067	Bergues	E	01/04/2022	30/11/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59139-MTD-220401-1	59	Nord	59139	Caudry	E	01/04/2022	30/11/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

59195-MTD-220101-1	59	Nord	59195	Englos	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59239-MTD-220701-1	59	Nord	59239	Flines-lez-Raches	E	01/07/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59257-MTD-220401-1	59	Nord	59257	Fromelles	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59285-MTD-220401-1	59	Nord	59285	Haspres	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59292-MTD-220103-1	59	Nord	59292	Haveluy	E	03/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59295-MTD-220101-1	59	Nord	59295	Hazebrouck	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59319-MTD-220401-1	59	Nord	59319	Hoymille	E	01/04/2022	30/11/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59375-MTD-220401-1	59	Nord	59375	Marchiennes	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59420-MTD-220601-1	59	Nord	59420	Moustier-en-Fagne	E	01/06/2022	31/10/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59426-MTD-220101-2	59	Nord	59426	Neuville-en-Ferrain	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59435-MTD-220101-1	59	Nord	59435	Nomain	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59451-MTD-220101-1	59	Nord	59451	Orsinval	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59452-MTD-220101-1	59	Nord	59452	Ostricourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59551-MTD-220601-1	59	Nord	59551	Saméon	E	01/06/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59556-MTD-220101-2	59	Nord	59556	Sassegnies	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
59557-MTD-220401-1	59	Nord	59557	Saultain	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
60169-MTD-220101-1	60	Oise	60169	Courcelles-lès-Gisors	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Oise (60)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
60378-MTD-220101-1	60	Oise	60378	Marest-sur-Matz	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Orne (61)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
-------------------	-------------------	-------------	------------------------	---------	----	---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------	-------------------------------

61341-MTD-220101-1	61	Orne	61341	Écouves	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
61385-MTD-220101-1	61	Orne	61385	Saint-Evroult-de-Montfort	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Pas-de-Calais (62)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
62139-MTD-220101-1	62	Pas-de-Calais	62139	Blendecques	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
62765-MTD-220512-1	62	Pas-de-Calais	62765	Saint-Omer	E	12/05/2022	31/10/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Puy-de-Dôme (63)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
63030-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63030	Bas-et-Lezat	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
63042-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63042	Blanzat	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
63054-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63054	Broc (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022 01/10/2022	30/06/2022 31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
63126-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63126	Crest (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022 01/10/2022	30/06/2022 31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
63422-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63422	Solignat	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022 01/10/2022	30/06/2022 31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.
63425-MTD-220101-1	63	Puy-de-Dôme	63425	Tallende	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022 01/10/2022	30/06/2022 31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	Deux périodes de reconnaissance.

Pyrénées-Atlantiques (64)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
64083-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64083	Autevielle-Saint-Martin-Bideren	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
64179-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64179	Castetner	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
64216-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64216	Espoeuy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
64234-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64234	Garos	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
64332-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64332	Lème	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
64519-MTD-220101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64519	Serres-Castet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Hautes-Pyrénées (65)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
-------------------	-------------------	-------------	------------------------	---------	----	---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------	-------------------------------

65059-MTD-220320-1	65	Hautes-Pyrénées	65059	Bagnères-de-Bigorre	E	20/03/2022	21/09/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
65213-MTD-220101-1	65	Hautes-Pyrénées	65213	Guizerix	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
65373-MTD-220101-1	65	Hautes-Pyrénées	65373	Puntous	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
65444-MTD-220101-1	65	Hautes-Pyrénées	65444	Tibiran-Jaunac	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Rhône (69)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
69020-MTD-220301-1	69	Rhône	69020	Belmont-d'Azergues	E	01/03/2022	30/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69024-MTD-220518-1	69	Rhône	69024	Val d'Oingt	E	18/05/2022	30/11/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69072-MTD-220321-1	69	Rhône	69072	Dardilly	E	21/03/2022	21/09/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69105-MTD-220101-1	69	Rhône	69105	Lacenas	E	01/01/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69127-MTD-220101-1	69	Rhône	69127	Marcy-l'Étoile	E	01/01/2022	30/06/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69149-MTD-220101-1	69	Rhône	69149	Oullins	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69152-MTD-221001-2	69	Rhône	69152	Pierre-Bénite	E	01/10/2022	31/12/2022	DEF	01/10/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
69167-MTD-220101-1	69	Rhône	69167	Rivolet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69171-MTD-220101-1	69	Rhône	69171	Sain-Bel	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69216-MTD-220101-1	69	Rhône	69216	Saint-Julien-sur-Bibost	E	01/01/2022	31/12/2022	AJ	01/01/2022	31/12/2022	Une étude de sol complémentaire est demandée.	
69256-MTD-220101-1	69	Rhône	69256	Vaulx-en-Velin	E	01/01/2022	30/09/2022	FAV	01/01/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
69271-MTD-220101-2	69	Rhône	69271	Chassieu	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

#### Haute-Saône (70)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
70101-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70101	Broye-Aubigny-Montseugny	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70162-MTD-220101-2	70	Haute-Saône	70162	Colombe-lès-Vesoul	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
70188-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70188	Creveney	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

70189-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70189	Cromary	E	01/01/2022	01/11/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70236-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70236	Fleurey-lès-Faverney	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70248-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70248	Frahier-et-Chatebier	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70310-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70310	Lure	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70318-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70318	Magny-Danigon	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70326-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70326	Malachère (La)	E	01/01/2022	03/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70330-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70330	Mandrevillars	E	01/01/2022	16/10/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
70412-MTD-220101-1	70	Haute-Saône	70412	Plainemont	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Saône-et-Loire (71)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
71062-MTD-220101-1	71	Saône-et-Loire	71062	Brion	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
71103-MTD-220201-1	71	Saône-et-Loire	71103	Charmoy	E	01/02/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
71222-MTD-220701-1	71	Saône-et-Loire	71222	Gourdon	E	01/07/2022	30/09/2022	DEF	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
71225-MTD-220401-1	71	Saône-et-Loire	71225	Granges	E	01/04/2022	30/09/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
71276-MTD-220101-1	71	Saône-et-Loire	71276	Marcilly-la-Gueurce	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
71332-MTD-220101-1	71	Saône-et-Loire	71332	Ormes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
71374-MTD-220101-1	71	Saône-et-Loire	71374	Rosey	E	01/01/2022	12/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
71550-MTD-220101-1	71	Saône-et-Loire	71550	Uchizy	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Sarthe (72)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
72006-MTD-220711-2	72	Sarthe	72006	Arçonnay	E	11/07/2022	19/11/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
72009-MTD-220101-1	72	Sarthe	72009	Arthezé	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
72122-MTD-220101-2	72	Sarthe	72122	Duneau	E	01/01/2022	01/12/2022	DEF	01/01/2022	01/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

72175-MTD-220601-1	72	Sarthe	72175	Luché-Pringé	E	01/06/2022	31/08/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
72234-MTD-220101-2	72	Sarthe	72234	Pezé-le-Robert	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
72297-MTD-220101-1	72	Sarthe	72297	Saint-Marceau	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.

Savoie (73)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
73078-MTD-220101-1	73	Savoie	73078	Chapelle-Saint-Martin (La)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
73329-MTD-220101-1	73	Savoie	73329	Voglans	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Haute-Savoie (74)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
74077-MTD-220101-1	74	Haute-Savoie	74077	Clarafond-Arcine	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
74101-MTD-220101-1	74	Haute-Savoie	74101	Dingy-en-Vuache	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Seine-Maritime (76)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
76319-MTD-220630-2	76	Seine-Maritime	76319	Grand-Couronne	E	30/06/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

Seine-et-Marne (77)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
77014-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77014	Avon	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77049-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77049	Boutigny	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
77052-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77052	Bréau	E	01/01/2022	30/09/2022	DEF	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77053-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77053	Brie-Comte-Robert	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77114-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77114	Chevry-Cossigny	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77164-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77164	Échouboulains	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77249-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77249	Lésigny	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77254-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77254	Liverdy-en-Brie	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
77266-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77266	Machault	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

77295-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77295	Moisenay	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
77318-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77318	Mortcerf	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
77347-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77347	Ormes-sur-Voulzie (Les)	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
77456-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77456	Soisy-Bouy	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
77475-MTD-220101-1	77	Seine-et-Marne	77475	Trilport	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
77494-MTD-220101-2	77	Seine-et-Marne	77494	Vernou-la-Celle-sur-Seine	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.

**Yvelines (78)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
78238-MTD-220101-1	78	Yvelines	78238	Flins-sur-Seine	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78299-MTD-220101-1	78	Yvelines	78299	Hardricourt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78327-MTD-220101-1	78	Yvelines	78327	Juziers	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78362-MTD-220101-1	78	Yvelines	78362	Mantes-la-Ville	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78481-MTD-220101-1	78	Yvelines	78481	Pecq (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78505-MTD-220101-1	78	Yvelines	78505	Prunay-le-Temple	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78522-MTD-220101-1	78	Yvelines	78522	Rochefort-en-Yvelines	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
78551-MTD-220101-1	78	Yvelines	78551	Saint-Germain-en-Laye	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78567-MTD-220101-1	78	Yvelines	78567	Saint-Martin-la-Garenne	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
78575-MTD-220101-1	78	Yvelines	78575	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	
78621-MTD-220101-1	78	Yvelines	78621	Trappes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Deux-Sèvres (79)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
79019-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79019	Aubigny	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
79062-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79062	Cerizay	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

79112-MTD-220101-2	79	Deux-Sèvres	79112	Épannes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
79205-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79205	Pers	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
79236-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79236	Saint-André-sur-Sèvre	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
79295-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79295	Saint-Romans-lès-Melle	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
79322-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79322	Tallud (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	AJ	01/01/2022	31/12/2022	Une étude de sol complémentaire est demandée.
79336-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79336	Vançais	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
79339-MTD-220101-1	79	Deux-Sèvres	79339	Vasles	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.

**Tarn (81)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
81045-MTD-220101-1	81	Tarn	81045	Cabannes (Les)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81072-MTD-220101-2	81	Tarn	81072	Crespin	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81108-MTD-220101-1	81	Tarn	81108	Itzac	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81119-MTD-220101-1	81	Tarn	81119	Labourarie	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81170-MTD-220101-2	81	Tarn	81170	Monestiés	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81210-MTD-220101-2	81	Tarn	81210	Poudis	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81245-MTD-220101-1	81	Tarn	81245	Saint-Christophe	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81280-MTD-220101-1	81	Tarn	81280	Séгур (Le)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
81318-MTD-220101-5	81	Tarn	81318	Villeneuve-lès-Lavaur	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Vaucluse (84)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
84013-MTD-220101-1	84	Vaucluse	84013	Beaumettes	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
84104-MTD-220101-1	84	Vaucluse	84104	Sabliet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Vendée (85)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
-------------------	-------------------	-------------	------------------------	---------	----	---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------	-------------------------------

85013-MTD-220101-2	85	Vendée	85013	Bazoges-en-Paillers	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
85023-MTD-220101-1	85	Vendée	85023	Bessay	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85034-MTD-220101-2	85	Vendée	85034	Bournezeau	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
85058-MTD-220101-1	85	Vendée	85058	Chasnais	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85066-MTD-220101-1	85	Vendée	85066	Chavagnes-les-Redoux	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
85090-MTD-220101-1	85	Vendée	85090	Sèvremont	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85095-MTD-220101-1	85	Vendée	85095	Froidfond	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85141-MTD-220101-1	85	Vendée	85141	Menomblet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85163-MTD-220101-1	85	Vendée	85163	Noirmoutier-en-l'île	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85175-MTD-220101-1	85	Vendée	85175	Pineaux (Les)	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.
85193-MTD-220101-1	85	Vendée	85193	Rosnay	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
85209-MTD-220101-1	85	Vendée	85209	Saint-Étienne-de-Brillouet	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.

**Vienne (86)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
86109-MTD-220101-1	86	Vienne	86109	Guesnes	E	01/01/2022	14/11/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Vosges (88)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
88305-MTD-220101-1	88	Vosges	88305	Moncel-sur-Vair	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/01/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Yonne (89)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
89239-MTD-220617-1	89	Yonne	89239	Malay-le-Grand	E	17/06/2022	31/08/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
89304-MTD-220101-1	89	Yonne	89304	Poilly-sur-Tholon	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	

**Territoire de Belfort (90)**

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
-------------------	-------------------	-------------	------------------------	---------	----	---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------	-------------------------------

90052-MTD-220101-1	90	Territoire de Belfort	90052	Giromagny	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/07/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
--------------------	----	-----------------------	-------	-----------	---	------------	------------	-----	------------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Val-d'Oise (95)

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
95539-MTD-220101-1	95	Val-d'Oise	95539	Saint-Brice-sous-Forêt	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/06/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
95541-MTD-220101-1	95	Val-d'Oise	95541	Saint-Clair-sur-Epte	E	01/01/2022	31/12/2022	FAV	01/04/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 sont réunis.	
95585-MTD-220101-1	95	Val-d'Oise	95585	Sarcelles	E	01/01/2022	31/12/2022	DEF	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.	

1. Episode de sécheresse de l'année 2016 - Charente

Référence ICatNat	N°INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicité	Date de fin du phénomène sollicité	Critère géotechnique	Critères hydro-météorologiques	Prise en compte des motifs d'annulation de la décision de justice	Analyse détaillée des pièces et données techniques présentées par les communes relatives au caractère anormal de l'épisode de sécheresse de l'année 2016.	Avis de la commission	Date de début retenue	Date de fin retenue	Motivations de la décision	Commentaires
16015-MTD-160401-1	16015	Angoulême	E	01/04/2016	30/09/2016	Critère géotechnique rempli pour la commune d'Angoulême : le taux d'argiles sensibles au phénomène présent dans la commune est évalué à 95,8%.	<p><b>Données du BRGM :</b></p> <p>Critère géotechnique rempli pour la commune d'Angoulême : le taux d'argiles sensibles au phénomène présent dans la commune est évalué à 95,8%.</p> <p><b>Rapport hydro-météorologique relatif à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols 2016 - Météo-France - avril 2017 et transmis le 03.05.2017.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun des critères hydro-météorologiques n'est rempli pour aucune des périodes de l'année 2016 pour les mailles hydrométéorologiques couvrant les communes concernées.</li> <li>- Les critères utilisés sont ceux qui étaient en vigueur pour traiter l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de 2016.</li> <li>- Ces critères n'ont pas été mis en cause par le TA de Poitiers dans ces jugements ni par le Conseil d'Etat (CE - n°393037 du 16 août 2018 - commune de Courcouronnes).</li> <li>- Ils ont été utilisés pour instruire l'ensemble des demandes communales relatives à ce phénomène de l'année 2016 en France. Le recours à ces critères permet de maintenir un traitement égalitaire des demandes à l'échelle nationale.</li> <li>- La situation des communes concernées au regard des critères est présentée de manière détaillée dans la fiche d'instruction du réexamen des demandes d'Angoulême et Dirac.</li> </ul>	<p>Prise en compte des motifs d'annulation de la décision de justice</p> <p><b>Analyse des jugements du TA de Poitiers du 09 mai 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le TA de Poitiers constate que les données météorologiques (indices d'humidité des sols uniformisés) mobilisées par l'autorité administrative pour fonder ces décisions sont différentes de celles publiées par Météo-France sur sa plateforme telles que rapportées par les communes requérantes.</li> <li>- La juridiction estime que l'administration n'a produit aucune pièce, notamment établie par Météo-France, de nature à justifier de l'origine et de l'exactitude des données brutes utilisées lors de l'examen des demandes communales.</li> <li>- En conséquence, le TA de Poitiers annule les décisions de rejet des demandes de reconnaissance de ces communes en considérant que ces dernières étaient entachées d'une "inexactitude matérielle quant aux données ayant servi au calcul de l'humidité de ses sols superficiels".</li> <li>- Elle enjoint également l'administration à réexaminer la situation de ces communes.</li> <li>- Le ministre de l'Intérieur a fait appel de ces décisions et evocute les décisions de justice en initiant une procédure de réexamen des demandes communales concernées.</li> </ul> <p><b>Rappel de la nature des données météorologiques mobilisées par l'administration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Météo-France rend accessible sur son site Internet plusieurs types de données en matière hydrométéorologique issues du même modèle SM, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données SWI : <a href="https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=232&amp;id_rubrique=40">https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=232&amp;id_rubrique=40</a></li> <li>- les données SWI uniformisées : <a href="https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=301&amp;id_rubrique=40">https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=301&amp;id_rubrique=40</a></li> </ul> </li> <li>- Les données SWI uniformisées sont établies spécifiquement pour analyser les effets des épisodes de sécheresse géotechniques (cf. fiche explicative de Météo-France de 01.2023).</li> <li>- En effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données SWI prennent en compte les données de texture (pourcentage d'argile et de sable) et d'occupation du sol (sol naturel, urbanisé, recouvert de forêts, de cultures, de gazon...)</li> <li>- Le comportement hydrologique d'une maille à l'autre peut alors varier non seulement selon les données météorologiques mais aussi selon les caractéristiques du sol.</li> <li>- dans ses travaux d'expertise des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols, Météo-France utilise des données SWI "uniformisées" qui ne tiennent pas compte de la composition ou de l'occupation du sol lorsqu'elle réalise l'analyse de l'intensité des épisodes de sécheresse géotechnique. L'objectif est en effet de caractériser cette intensité dans les sols à dominante argileuse occupés par des maisons individuelles qui sont les zones exposées aux désordres provoqués par ce phénomène.</li> <li>- en conséquence, Météo-France réalise une modification hydrométéorologique où la texture et l'occupation des sols est uniformisée à l'échelle nationale : sols à dominante argileuse et couvertures végétales gazonnées. Cette configuration a été choisie car elle est la mieux adaptée pour reproduire les conditions du phénomène de retrait-gonflement des argiles dans les territoires où les désordres apparaissent de manière effective. La différence de valeurs du SWI entre deux mailles voisines est ainsi liée uniquement aux données hydrométéorologiques en entrée du modèle.</li> <li>- Ainsi les données SWI uniformisées et les données SWI non uniformisées sont différentes et ne poursuivent pas le même objet. Elles ne sont pas contradictoires entre-elles.</li> <li>- Les données hydrométéorologiques transmises par les communes requérantes à l'appui de leur recours sont les données SWI et non les données SWI uniformisées.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Les données transmises par Météo-France à l'administration dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont les données SWI uniformisées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour étudier les demandes communales, l'administration sollicite chaque année un rapport d'expertise auprès de Météo-France. Ce rapport est établi à l'échelle nationale et permet l'analyse de la situation de chaque commune de France.</li> <li>- Les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposées au titre l'épisode de sécheresse de l'année 2016 ont été étudiées sur le fondement du rapport d'avril 2017 transmis par Météo-France à la DDCSCC le 03/05/2017 (cf. rapport et ses annexes et la copie du courriel de transmission).</li> <li>- Le rapport est composé d'une analyse synthétique de 12 pages et de fichiers de type Excel contenant les données SWI uniformisées établis pour l'année 2016. L'analyse de synthèse précise le contenu et la présentation des fichiers de type Excel.</li> </ul> <p><b>Réexamen des demandes des communes d'Angoulême et Dirac :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après vérification, il n'y a pas d'erreur matérielle dans les données utilisées pour établir les niveaux d'humidité des sols. Les données mobilisées pour traiter les demandes des communes concernées sont les données SWI uniformisées issues de l'analyse spécifiquement réalisée pour caractériser le phénomène de sécheresse-réhydratation des sols.</li> <li>- Il s'agit bien des données annexées au rapport d'avril 2017 relatif à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2016 transmis 03/05/2017 par Météo-France à la DDCSCC. Elles sont par ailleurs identiques aux données SWI uniformisées mises en ligne sur Internet par Météo-France : <a href="https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=301&amp;id_rubrique=40">https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=produit&amp;id_produit=301&amp;id_rubrique=40</a></li> </ul>	<p>Le TA de Poitiers ne s'est pas prononcé sur les motifs de fond avancés par les communes pour contester les décisions de rejet initiales des demandes. Cependant, lors du réexamen des deux demandes communales concernées, la commission a examiné l'ensemble des éléments techniques complémentaires transmis par les communes afin de se prononcer sur le caractère anormal de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2016 dans le département de la Charente.</p> <p><b>Rapports et expertises analysés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport national de Météo-France relatif à l'épisode de sécheresse 2016 réalisé en avril 2017 par Météo-France et transmis le 03.05.2017.</li> <li>- Comptes rendus de l'Observatoire de l'eau de Charente des 12 décembre 2016 et 22 mai 2017.</li> <li>- Bulletins climatologiques régionaux mensuels de Météo-France de octobre à novembre 2015 et de juillet à décembre 2016.</li> <li>- Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente du Réseau partenarial des données sur l'eau - bulletin n°132 d'août 2016.</li> </ul> <p>Les conclusions du rapport national de Météo-France d'avril 2017 relatif à l'épisode de sécheresse 2016 pouvaient paraître en contradiction avec les autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 12 décembre 2016 indique qu'appuyé sur des données de Météo-France et précise que "l'ensemble de la période de juillet à septembre 2016 se classe au 3<sup>ème</sup> rang des plus chaudes depuis 20 ans (Rp. 3)".</li> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 22 mai 2017 indique s'appuyer sur des données de Météo-France et précise que "l'indice d'humidité des sols superficiels agrégé à l'échelle départementaire entre depuis le 01.09.2016 très largement au dessous des valeurs normales tout au long de l'automne 2016 (...) (p. 3)".</li> <li>- Le Bulletin climatique régional mensuel de Météo-France de juillet 2016 indique que "le mois de juillet 2016 est le mois de juillet le plus sec et le deuxième plus sec depuis les années 50" en page 1. Le bulletin d'août 2016 indique que "le bilan de ces 2 mois d'été nous apprend que l'été 2016 est le plus sec jamais observé sur la majorité des stations en France. Des conclusions comparables apparaissent dans le bulletin de septembre, octobre ("cette fois plus de 30 ans qu'un mois d'octobre n'avait pas été aussi sec sur les deux tiers nord-ouest de la région" page 1) et décembre 2016 ("cette sécheresse dure depuis le mois de juillet...") soit un déficit moyen de plus de 60Kdes précipitations en page 1).</li> <li>- Le Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente n°132 d'août 2016 indique en page 3 que "l'été 2016 fait partie des 3 étés les plus secs depuis 1959. Jamais les précipitations cumulées ces deux derniers mois n'avaient été aussi faibles sur la période 1959-2016". Dans la rubrique "Humidité des sols superficiels" page 4, le rapport précise qu' "au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'état d'humidité est 30 à 40% plus faible que d'habitude pour la majorité du Poitou-Charente. Un tel assèchement des sols se produit 1 à 2 fois tous les 10 ans en Poitou-Charente".</li> </ul> <p><b>À la demande de la commission interministérielle, Météo-France a réalisé une note explicative</b> afin de déterminer si ces documents et le rapport d'expertise national d'avril 2017 étaient contradictoires. Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas de contradiction entre les documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sécheresse fait intervenir des facteurs multiples : température, état des nappes phréatiques et des cours d'eau, ensoleillement...</li> <li>- des épisodes de forte température (sécheresse météorologique) ou de faible niveau des ressources en eau (sécheresse hydrologique) ne se traduisent pas forcément l'existence d'une sécheresse des sols superficiels intense (sécheresse géotechnique).</li> <li>- des épisodes de sécheresse météorologique, hydrologique ou géotechnique peuvent ne pas être concomitants.</li> <li>- la situation de sécheresse des sols de l'année 2016 en France, et en particulier dans le département de la Charente, est caractérisée par une sécheresse des sols anormale n'a été caractérisée au regard des critères en vigueur.</li> </ul>	DEF	01/04/2016	30/09/2016	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques.	Jugement n°2100547
16120-MTD-160101-1	16120	Dirac	E	01/01/2016	06/12/2016	Critère géotechnique rempli pour la commune : le taux d'argiles sensibles au phénomène présent dans la commune est évalué à 60,4%.	<p><b>Données du BRGM :</b></p> <p>Critère géotechnique rempli pour la commune : le taux d'argiles sensibles au phénomène présent dans la commune est évalué à 60,4%.</p>	<p>Prise en compte des motifs d'annulation de la décision de justice</p> <p><b>Analyse des motifs du recours administratif d'Emalleville du 21.09.2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune fait état d'erreurs matérielles dans les données météorologiques utilisées lors de l'examen initial de sa demande pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020 (erreurs dans les indices mensuels d'humidité des sols uniformisés retenus).</li> <li>- Elle estime que ces données erronées ont entaché d'inexactitude matérielle l'analyse des faits ayant conduit l'autorité administrative à rejeter sa demande.</li> </ul> <p><b>Ouverture d'une procédure de réexamen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après examen des données utilisées, le motif du recours de la commune s'avère fondée : une erreur matérielle a bien été commise lors de la compilation des données hydrométéorologiques de la saison automnale de l'année 2020 pour la commune d'Emalleville.</li> <li>- Une procédure de réexamen de la demande initiale de la commune d'Emalleville a été initiée par la DDCSCC du Ministère de l'Intérieur.</li> </ul> <p><b>Résultat du réexamen de la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données hydrométéorologiques des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 ont été corrigées et la demande communale réexaminée au regard de ces nouvelles données.</li> <li>- Il ressort de ce réexamen que le critère météorologique demeure non rempli pour aucune des périodes de l'année 2020 pour la maille géographique n°1151 qui couvre la commune d'Emalleville, même pour les mois de la saison automnale (cf. fiche d'instruction détaillée de la demande communale). La période de retour associées aux indices mensuels d'humidité des sols superficiels de l'année 2020 est systématiquement inférieure à 25 ans.</li> <li>- En conséquence, la commission interministérielle des catastrophes naturelles adopte à nouveau un avis défavorable à la demande de reconnaissance d'Emalleville déposée au titre de l'épisode de sécheresse de l'année 2020.</li> </ul>	<p>Le TA de Poitiers ne s'est pas prononcé sur les motifs de fond avancés par les communes pour contester les décisions de rejet initiales des demandes. Cependant, lors du réexamen des deux demandes communales concernées, la commission a examiné l'ensemble des éléments techniques complémentaires transmis par les communes afin de se prononcer sur le caractère anormal de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2016 dans le département de la Charente.</p> <p><b>Rapports et expertises analysés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport national de Météo-France relatif à l'épisode de sécheresse 2016 réalisé en avril 2017 par Météo-France et transmis le 03.05.2017.</li> <li>- Comptes rendus de l'Observatoire de l'eau de Charente des 12 décembre 2016 et 22 mai 2017.</li> <li>- Bulletins climatologiques régionaux mensuels de Météo-France de octobre à novembre 2015 et de juillet à décembre 2016.</li> <li>- Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente du Réseau partenarial des données sur l'eau - bulletin n°132 d'août 2016.</li> </ul> <p>Les conclusions du rapport national de Météo-France d'avril 2017 relatif à l'épisode de sécheresse 2016 pouvaient paraître en contradiction avec les autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 12 décembre 2016 indique qu'appuyé sur des données de Météo-France et précise que "l'ensemble de la période de juillet à septembre 2016 se classe au 3<sup>ème</sup> rang des plus chaudes depuis 20 ans (Rp. 3)".</li> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 22 mai 2017 indique s'appuyer sur des données de Météo-France et précise que "l'indice d'humidité des sols superficiels agrégé à l'échelle départementaire entre depuis le 01.09.2016 très largement au dessous des valeurs normales tout au long de l'automne 2016 (...) (p. 3)".</li> <li>- Le Bulletin climatique régional mensuel de Météo-France de juillet 2016 indique que "le mois de juillet 2016 est le mois de juillet le plus sec et le deuxième plus sec depuis les années 50" en page 1. Le bulletin d'août 2016 indique que "le bilan de ces 2 mois d'été nous apprend que l'été 2016 est le plus sec jamais observé sur la majorité des stations en France. Des conclusions comparables apparaissent dans le bulletin de septembre, octobre ("cette fois plus de 30 ans qu'un mois d'octobre n'avait pas été aussi sec sur les deux tiers nord-ouest de la région" page 1) et décembre 2016 ("cette sécheresse dure depuis le mois de juillet...") soit un déficit moyen de plus de 60Kdes précipitations en page 1).</li> <li>- Le Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente n°132 d'août 2016 indique en page 3 que "l'été 2016 fait partie des 3 étés les plus secs depuis 1959. Jamais les précipitations cumulées ces deux derniers mois n'avaient été aussi faibles sur la période 1959-2016". Dans la rubrique "Humidité des sols superficiels" page 4, le rapport précise qu' "au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'état d'humidité est 30 à 40% plus faible que d'habitude pour la majorité du Poitou-Charente. Un tel assèchement des sols se produit 1 à 2 fois tous les 10 ans en Poitou-Charente".</li> </ul> <p><b>À la demande de la commission interministérielle, Météo-France a réalisé une note explicative</b> afin de déterminer si ces documents et le rapport d'expertise national d'avril 2017 étaient contradictoires. Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas de contradiction entre les documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sécheresse fait intervenir des facteurs multiples : température, état des nappes phréatiques et des cours d'eau, ensoleillement...</li> <li>- des épisodes de forte température (sécheresse météorologique) ou de faible niveau des ressources en eau (sécheresse hydrologique) ne se traduisent pas forcément l'existence d'une sécheresse des sols superficiels intense (sécheresse géotechnique).</li> <li>- des épisodes de sécheresse météorologique, hydrologique ou géotechnique peuvent ne pas être concomitants.</li> <li>- la situation de sécheresse des sols de l'année 2016 en France, et en particulier dans le département de la Charente, est caractérisée par une sécheresse des sols anormale n'a été caractérisée au regard des critères en vigueur.</li> </ul>	DEF	01/01/2016	06/12/2016	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques.	Jugement n°2100560

2. Episode de sécheresse de l'année 2020 - Eure

Référence ICatNat	N°INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicité	Date de fin du phénomène sollicité	Critère géotechnique	Critères hydro-météorologiques	Prise en compte des motifs d'annulation de la décision de justice	Analyse des motifs du recours administratif de la commune	Avis de la commission	Date de début retenue	Date de fin retenue	Motivations de la décision	Commentaires
27216-MTD-200101-1	27216	Emalleville	E	01/01/2020	03/11/2020	Critère géotechnique rempli pour la commune : le taux d'argiles sensibles au phénomène présent dans la commune est évalué à 100%.	<p><b>Rapport hydro-météorologique relatif à l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols 2020 - Météo-France de mai 2020 transmis le 05.03.2021.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun des critères hydro-météorologiques n'est rempli pour aucune des périodes de l'année 2020 pour la maille hydrométéorologique n°1151 qui couvre la commune d'Emalleville.</li> <li>- Les critères utilisés sont ceux qui étaient en vigueur pour traiter l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de 2020. Ils sont fixés par la circulaire n°NTE1161132C du 10 mai 2019.</li> <li>- Ils ont été utilisés pour instruire l'ensemble des demandes communales relatives à ce phénomène en France. Le recours à ces critères permet de maintenir un traitement égalitaire des demandes à l'échelle nationale.</li> <li>- La situation de la commune concernée au regard des critères est présentée dans la fiche d'instruction détaillée du réexamen de la demande communale.</li> </ul>	<p>Prise en compte des motifs d'annulation de la décision de justice</p> <p><b>Analyse des motifs du recours administratif d'Emalleville du 21.09.2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune fait état d'erreurs matérielles dans les données météorologiques utilisées lors de l'examen initial de sa demande pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020 (erreurs dans les indices mensuels d'humidité des sols uniformisés retenus).</li> <li>- Elle estime que ces données erronées ont entaché d'inexactitude matérielle l'analyse des faits ayant conduit l'autorité administrative à rejeter sa demande.</li> </ul> <p><b>Ouverture d'une procédure de réexamen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après examen des données utilisées, le motif du recours de la commune s'avère fondée : une erreur matérielle a bien été commise lors de la compilation des données hydrométéorologiques de la saison automnale de l'année 2020 pour la commune d'Emalleville.</li> <li>- Une procédure de réexamen de la demande initiale de la commune d'Emalleville a été initiée par la DDCSCC du Ministère de l'Intérieur.</li> </ul> <p><b>Résultat du réexamen de la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données hydrométéorologiques des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 ont été corrigées et la demande communale réexaminée au regard de ces nouvelles données.</li> <li>- Il ressort de ce réexamen que le critère météorologique demeure non rempli pour aucune des périodes de l'année 2020 pour la maille géographique n°1151 qui couvre la commune d'Emalleville, même pour les mois de la saison automnale (cf. fiche d'instruction détaillée de la demande communale). La période de retour associées aux indices mensuels d'humidité des sols superficiels de l'année 2020 est systématiquement inférieure à 25 ans.</li> <li>- En conséquence, la commission interministérielle des catastrophes naturelles adopte à nouveau un avis défavorable à la demande de reconnaissance d'Emalleville déposée au titre de l'épisode de sécheresse de l'année 2020.</li> </ul>	<p>Le TA de Poitiers ne s'est pas prononcé sur les motifs de fond avancés par les communes pour contester les décisions de rejet initiales des demandes. Cependant, lors du réexamen des deux demandes communales concernées, la commission a examiné l'ensemble des éléments techniques complémentaires transmis par les communes afin de se prononcer sur le caractère anormal de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l'année 2016 dans le département de la Charente.</p> <p><b>Rapports et expertises analysés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport national de Météo-France relatif à l'épisode de sécheresse 2016 réalisé en avril 2017 par Météo-France et transmis le 03.05.2017.</li> <li>- Comptes rendus de l'Observatoire de l'eau de Charente des 12 décembre 2016 et 22 mai 2017.</li> <li>- Bulletins climatologiques régionaux mensuels de Météo-France de octobre à novembre 2015 et de juillet à décembre 2016.</li> <li>- Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente du Réseau partenarial des données sur l'eau - bulletin n°132 d'août 2016.</li> </ul> <p>Les conclusions du rapport national de Météo-France d'avril 2017 relatif à l'épisode de sécheresse 2016 pouvaient paraître en contradiction avec les autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 12 décembre 2016 indique qu'appuyé sur des données de Météo-France et précise que "l'ensemble de la période de juillet à septembre 2016 se classe au 3<sup>ème</sup> rang des plus chaudes depuis 20 ans (Rp. 3)".</li> <li>- Le compte rendu de l'Observatoire de l'eau du 22 mai 2017 indique s'appuyer sur des données de Météo-France et précise que "l'indice d'humidité des sols superficiels agrégé à l'échelle départementaire entre depuis le 01.09.2016 très largement au dessous des valeurs normales tout au long de l'automne 2016 (...) (p. 3)".</li> <li>- Le Bulletin climatique régional mensuel de Météo-France de juillet 2016 indique que "le mois de juillet 2016 est le mois de juillet le plus sec et le deuxième plus sec depuis les années 50" en page 1. Le bulletin d'août 2016 indique que "le bilan de ces 2 mois d'été nous apprend que l'été 2016 est le plus sec jamais observé sur la majorité des stations en France. Des conclusions comparables apparaissent dans le bulletin de septembre, octobre ("cette fois plus de 30 ans qu'un mois d'octobre n'avait pas été aussi sec sur les deux tiers nord-ouest de la région" page 1) et décembre 2016 ("cette sécheresse dure depuis le mois de juillet...") soit un déficit moyen de plus de 60Kdes précipitations en page 1).</li> <li>- Le Bulletin sur la situation hydrologique en Poitou-Charente n°132 d'août 2016 indique en page 3 que "l'été 2016 fait partie des 3 étés les plus secs depuis 1959. Jamais les précipitations cumulées ces deux derniers mois n'avaient été aussi faibles sur la période 1959-2016". Dans la rubrique "Humidité des sols superficiels" page 4, le rapport précise qu' "au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'état d'humidité est 30 à 40% plus faible que d'habitude pour la majorité du Poitou-Charente. Un tel assèchement des sols se produit 1 à 2 fois tous les 10 ans en Poitou-Charente".</li> </ul> <p><b>À la demande de la commission interministérielle, Météo-France a réalisé une note explicative</b> afin de déterminer si ces documents et le rapport d'expertise national d'avril 2017 étaient contradictoires. Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas de contradiction entre les documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sécheresse fait intervenir des facteurs multiples : température, état des nappes phréatiques et des cours d'eau, ensoleillement...</li> <li>- des épisodes de forte température (sécheresse météorologique) ou de faible niveau des ressources en eau (sécheresse hydrologique) ne se traduisent pas forcément l'existence d'une sécheresse des sols superficiels intense (sécheresse géotechnique).</li> <li>- des épisodes de sécheresse météorologique, hydrologique ou géotechnique peuvent ne pas être concomitants.</li> <li>- la situation de sécheresse des sols de l'année 2016 en France, et en particulier dans le département de la Charente, est caractérisée par une sécheresse des sols anormale n'a été caractérisée au regard des critères en vigueur.</li> </ul>	DEF	01/01/2018	31/12/2018	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques.	